

Québec, le 28 mai 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 mars 2013, la députée de Richmond déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoruration de l'eau potable afin de faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de celle-ci et de statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoruration de l'eau potable.

La Commission de la santé et des services sociaux s'est réunie les 22 et 23 avril 2013 pour étudier cette pétition. Sommairement, la Commission recommande le maintien du programme québécois de la fluoruration, en reconnaît les bienfaits et la sécurité, recommande au ministère de la Santé et des Services sociaux et les autres instances concernées d'en faire la promotion auprès de la population et finalement, de maintenir une veille scientifique sur le dossier.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Réjean Hébert

N/Réf. : 13-MS-02615